

EPCC – ÉESI

Conseil d'administration du 3 juillet 2026

Délibération n°16-2026

DÉSIGNATION DE LA DIRECTION GENERALE

Le conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle – École européenne supérieure de l'image ;

Vu les articles L. 1431-5 et R. 1431-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de procédure permettant d'assurer le recrutement du directeur ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2010 portant création d'un établissement public de coopération culturelle dénommé « École européenne supérieure de l'image » et ses arrêtés modificatifs ;

Vu la délibération n°15-2026 du Conseil d'administration de l'EPCC ÉESI en date du 3 juillet 2026 portant désignation de monsieur Gilbert Pierre-Justin en qualité de président du conseil d'administration de l'EPCC ÉESI ;

Vu l'annonce de recrutement diffusée le 18 décembre 2025 ;

Vu la déclaration de vacance de poste n°V086251218000314001 et l'arrêté n°08620251219173 visé par la Préfecture de la Vienne en date du 19 décembre 2025 ;

Vu les candidatures reçues suite à cette annonce ;

Vu la liste des candidats retenus par les membres du jury de recrutement ;

Vu le rapport du jury de recrutement de la direction générale ayant siégé le 23 février et le 2 mars 2026.

Considérant qu'au vu des projets d'orientations pédagogiques, artistiques, culturelles et scientifiques présentées par chacun des candidats, et dans le cadre général des objectifs de l'établissement, le Conseil d'administration adopte, à la majorité des deux tiers de ses membres, une proposition sur le ou les candidats de son choix ;

Considérant qu'il revient au président de nommer la direction générale parmi la liste des candidats établie par les personnes publiques représentées au Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'EPCC ÉESI, par 12 voix « pour », 0 « contre », 4 « abstention », autorise :

- le président du Conseil d'administration à nommer **monsieur Audry Liseron-Monfils** à la fonction de directeur général de l'EPCC ÉESI pour une durée de cinq ans ;
- le président du Conseil d'administration, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Angoulême, le 3 juillet 2026.

Gilbert Pierre-Justin
Le président
Gilbert PIERRE-JUSTIN

